

Image not found or type unknown



Succession d'un bien immobilier

Par **azabeth**, le **25/03/2015** à **19:23**

Bonjour,
Je suis veuve
A la suite du décès de mon époux, notre maison a été divisée
comme suit :
je suis propriétaire d'une moitié en pleine propriété et d'un quart en usufruit sur
l'autre moitié
les trois autres quarts en nue propriété appartiennent à mes trois enfants
j'ai
un droit d'usage et d'habitation jusqu'à mon décès
Un de mes fils est divorcé. Il a trois
enfants
Si mon fils venait à décéder avant moi, qu'en est-il de la maison.
Je vous
remercie pour votre réponse